

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

FALA

INITIEE PAR

LESAFFRE ET COMPAGNIE



PRESENTEE PAR



Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques,
financières et comptables de la société FALA



Le présent document relatif aux autres informations de la société FALA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 27 novembre 2013, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société FALA.

Le présent document complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions FALA initiée par LESAFFRE & COMPAGNIE, visée par l'AMF le 26 novembre 2013, sous le numéro 13-633, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note d'information conjointe sont disponibles sur les sites internet de la société FALA (www.fala-info.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

FALA
21 avenue des Vosges
67000 Strasbourg

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

INDEX

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
1.1	<i>Informations relatives au capital social</i>	4
1.2	<i>Informations financières récentes</i>	4
1.3	<i>Procédures judiciaires et d'arbitrage</i>	5
1.4	<i>Assemblée générale</i>	5
1.5	<i>Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance ..</i>	6
1.6	<i>Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action FALA</i>	6
2.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A FALA	7

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par FALA, société anonyme au capital de 1.100.000 euros dont le siège social est situé 21 avenue des Vosges, Strasbourg (67000) (« **FALA** ») dans le cadre d'une offre publique de retrait initiée par la société LESAFFRE ET COMPAGNIE, société anonyme au capital de 734.500 euros dont le siège social est situé 41 rue Etienne Marcel, Paris (75001), et dont le numéro d'immatriculation est RCS Paris B 316 055 672 (« **LESAFFRE & CIE** » ou l'« **Initiateur** ») au terme de laquelle LESAFFRE & CIE offre irrévocablement aux actionnaires de la société FALA d'acquérir la totalité de leurs actions FALA au prix unitaire de 6.660 euros (l'« **Offre** »), offre immédiatement suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »).

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions FALA qui n'auraient pas été apportées à l'Offre seront transférées au profit de l'Initiateur moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre, soit 6.660 euros par action, nette de tous frais.

Les actions FALA sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000064222 (compartiment C).

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de FALA, au sens de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, figurent dans le rapport financier annuel de FALA incluant les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, diffusé le 29 avril 2013 (le « **Rapport Financier Annuel 2012** ») et dans le rapport financier semestriel de FALA incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 30 juin 2013 diffusé le 30 août 2013 (le « **Rapport Financier Semestriel 2013** »).

Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Annuel 2012 ainsi que le Rapport Financier Semestriel 2013.

Le rapport de gestion du conseil d'administration décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figure page 18 du Rapport Financier Annuel 2012. Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels figure page 32.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport, figurent, respectivement aux pages 23 et 35 du Rapport Financier Annuel 2012.

Le rapport semestriel d'activité figure en page 9 du Rapport Financier Semestriel 2013 et le rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle figure en page 10.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site internet de FALA (www.fala-info.fr). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de FALA à l'adresse suivante : 21, avenue des Vosges, 67 000 Strasbourg.

Le Rapport Financier Annuel 2012 et le Rapport Financier Semestriel 2013 sont complétés par les informations ci-après.

1.1 Informations relatives au capital social

Le capital social de FALA de 1 100 000 euros est divisé en 20 000 actions, d'une valeur nominale de 55 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le nombre total de droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, attaché aux actions composant le capital de la Société est de 34 701 au 31 octobre 2013.

Le 18 mars 2011 et le 16 mai 2012, LESAFFRE & CIE a déclaré avoir franchi à la hausse respectivement le seuil de 95% des droits de vote et 95% du capital. Ces déclarations ont fait l'objet de deux avis publié par l'AMF sous les numéros respectifs 211C0341 et 212C0631.

LESAFFRE & CIE détient, à la date du dépôt du projet de note conjointe, 19.460 actions FALA représentant 33.980¹ droits de vote, soit 97,30% du capital social et 97,92% des droits de vote de FALA. Le capital de FALA est détenu comme suit :

Actionnaires	En capital		En droits de vote ^{(1) (2)}	
	Nombre	%	Nombre	%
Initiateur	19.460	97,30%	33.980	97,92%
Public	540 ⁽³⁾	2,70%	721	2,08%
Total	20.000	100%	34.701	100%

⁽¹⁾ Droits de vote théoriques calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

⁽²⁾ En raison de droits de vote double dans FALA, le nombre total de droits de vote a, depuis le dépôt du projet de note d'information conjointe, augmenté et est désormais de 34.703 dont 33.982 au profit de Lesaffre & Cie.

⁽³⁾ Dont 10 actions détenues par les administrateurs de FALA au titre de leur mandat dans le cadre de prêts de consommation d'actions consentis par Lesaffre & Cie.

1.2 Informations financières récentes

Aucun évènement significatif, de nature à avoir un impact sur l'activité ou sur la situation financière de FALA n'est intervenu depuis la publication du rapport semestriel 2013.

Le Conseil d'administration de FALA s'est réuni le 4 novembre 2013 en vue notamment d'arrêter les termes du communiqué relatif à l'information financière pour le troisième trimestre 2013.

Le communiqué diffusé le 12 novembre 2013 est ainsi rédigé :

I. La société a poursuivi son activité de gestion de portefeuille au cours du troisième trimestre 2013.

Si aucun évènement particulier de nature à avoir des incidences sur la situation financière de la société FALA SA n'est intervenu au cours du trimestre écoulé, il convient d'indiquer que lors de son Conseil d'administration du 4 novembre 2013, la société FALA a accueilli favorablement le projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire visant ses titres initiée par son actionnaire principal la société LESAFFRE & Cie, déposé ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le communiqué prévu par l'article 231-16 du Règlement général de l'AMF a été diffusé ce jour et est accessible sur le site internet de FALA www.fala-info.fr rubrique 2013.

Le projet de note d'information conjointe aux sociétés LESAFFRE & Cie et FALA est accessible sur le site internet de FALA www.fala-info.fr rubrique 2013.

¹ En raison de droits de vote double dans FALA, le nombre total de droits de vote a augmenté depuis le dépôt du projet de note d'information conjointe et est désormais de 34.703 dont 33.982 au profit de Lesaffre & Cie.

- II. *Les produits du troisième trimestre sont constitués par :*
- *le dividende mis en distribution par la société LESAFFRE IBERICA SA au premier semestre mais versé au troisième trimestre pour un montant de 200.350 euros,*
 - *les produits des placements des disponibilités pour un montant de 13.779 euros. La diminution du montant des intérêts par rapport à 2012 s'explique par la baisse du taux EURIBOR 3 mois auquel sont placées les disponibilités.*

III. *Recettes brutes comparées (en euros)*

	2013	2012
<i>Premier trimestre :</i>		
<i>Intérêts.....</i>	<i>10.798</i>	<i>54.692</i>
<i>Deuxième trimestre :</i>		
<i>Revenus des titres de participation en portefeuille</i>	<i>5.574.029</i>	<i>7.061.150</i>
<i>Intérêts.....</i>	<i>12.086</i>	<i>31.456</i>
<i>Troisième trimestre :</i>		
<i>Revenus des titres de participation en portefeuille</i>	<i>200.350</i>	<i>200.350</i>
<i>Intérêts.....</i>	<i>13.779</i>	<i>35.358</i>

1.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

1.4 Assemblée générale

En 2013, les actionnaires de la société FALA ont été convoqués une seule fois, en vue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 24 mai 2013 et qui était appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la Présidente ;
2. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2012 ;
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice ;
4. Approbation desdits comptes ;
Affectation et répartition du bénéfice ;
5. Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce – avenant à la convention de trésorerie – convention d'intégration fiscale ;
6. Fixation du jeton de présence ;
7. Mandats sociaux : élections au Conseil d'administration ;
8. Ratification du transfert de siège ;
9. Quitus ;
10. Questions diverses.

Les résolutions soumises au vote ont été adoptées telles qu'elles ont été publiées. Le détail du résultat des votes a été publié sur le site internet de la société.

Le dividende de 200 euros par action a été mis en paiement le 4 juin 2013.

1.5 Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance

FALA est constituée en la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Suite à la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Philippe Guillaumie, à l'expiration des mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jules Zoetelief-Tromp et Emmanuel Lorette et à la nomination de Monsieur Marc Casier en qualité de nouvel administrateur, le conseil d'administration de FALA est composé, depuis l'assemblée générale du 24 mai 2013, de 11 membres :

- M^{me} Anne Becker, Présidente du conseil d'administration;
- M. Jean-Louis Meurant, Directeur général ;
- M^{me} Isabelle Battist-Fosse ;
- M. Guy Becker ;
- M. Humphrey Becker ;
- M. Patrick Berthon, Président du comité d'audit ;
- M. Marc Casier, membre du comité d'audit ;
- M. Denis Lesaffre ;
- M. Maurice Lesaffre ;
- M^{me} Yvette Mikol ; et
- M. Laurent Xardel.

1.6 Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action FALA

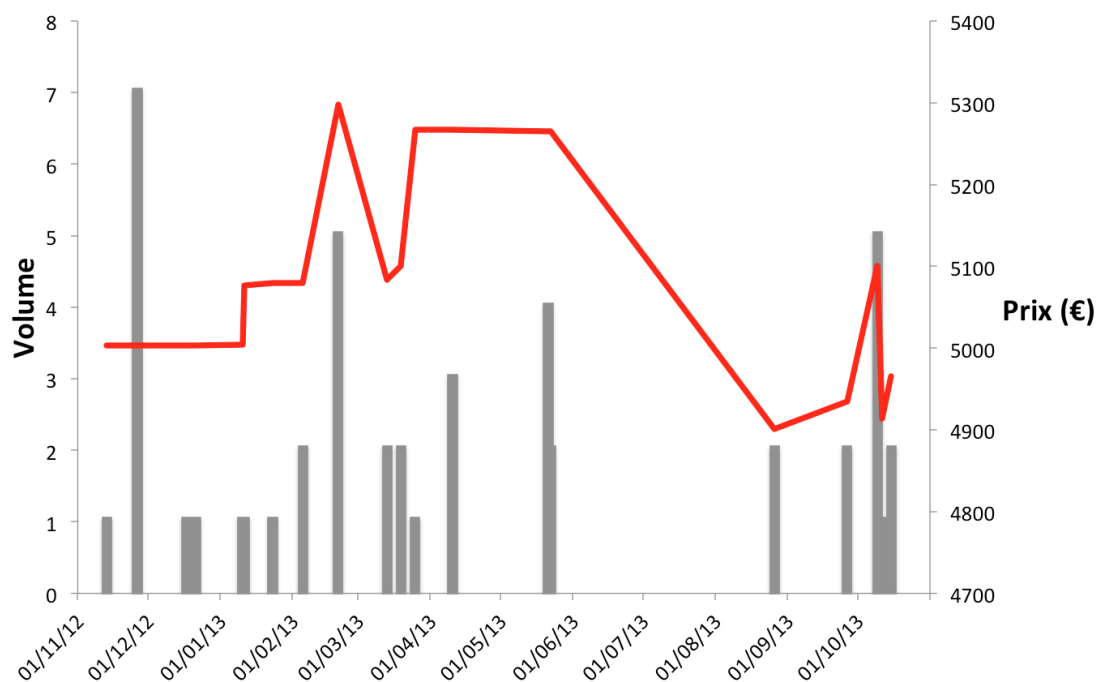
Les actions FALA sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN FR0000064222. La cotation s'effectue par double *fixing*.

La cotation des actions FALA est suspendue depuis le 5 novembre 2013, dans le cadre du dépôt de l'Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Avant la suspension, le cours de bourse de l'action FALA était de 4.965,01 euros. Sur les douze derniers mois, son plus haut cours s'est élevé à 5.298 euros, pour un plus bas de 4.901 euros.

Pendant les douze derniers mois, seules 46 actions FALA ont été échangées sur le marché NYSE Euronext Paris.

Historique du cours de l'action FALA sur les douze derniers mois



2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A FALA

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 27 novembre 2013 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par LESAFFRE & CIE et visant les actions de la société FALA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jean-Louis Meurant
Directeur général de FALA